

Cher(e) collègue,

La CAPA d'accès au 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la hors-classe des certifiés s'est tenue mardi 10 juillet 2018. **Vous trouverez ci-joint votre barème, l'avis Recteur attribué après examen du dossier, et la décision de la CAPA vous concernant.**

Le barème prend en compte à la fois l'ancienneté dans la plage d'appel et l'appréciation du recteur (plus de précisions en suivant le lien [www.snes.edu/IMG/pdf/4-pages\\_hors\\_classe\\_2018\\_pdf-bd.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/4-pages_hors_classe_2018_pdf-bd.pdf)). L'avis Recteur « A consolider », « Satisfaisant », « Très satisfaisant » et « Excellent » est désormais pérenne, toutefois aucun avis ne constitue un barrage à la promotion. Chacun est assuré d'être promu à la hors-classe au plus tard après 3 ans dans le 11<sup>ème</sup> échelon.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fourni un lourd et conséquent travail de vérification sur le projet de promotion établi par le rectorat lors de deux groupes de travail.

**Les nouvelles modalités d'accès à ce grade, s'appuyant désormais sur un barème national, permettent à tous les collègues de parcourir leur carrière sur deux grades. Tout collègue ayant atteint deux ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon pourra désormais prétendre à la hors-classe. C'est une avancée incontestable.** L'action des élus SNES-FSU se poursuit cette année encore, dans le cadre nouvellement défini, pour que les plus anciens dans la carrière continuent d'être promus en priorité dans leur échelon.

La mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'accès, conformément à la note de service ministérielle, a nécessité deux groupes de travail. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont obtenu :

- le respect du contingent stipulé dans la note de service ministérielle, (45% d'avis « Très satisfaisant », 10% d'avis « excellent »),
- l'inscription des 20 collègues retraits dont 12 promouvables dans la liste des propositions du Recteur,
- la diminution significative des oppositions Recteur parmi l'intégralité de la promotion (19 avis au final dont 2 en rang utile) soit 0,7 %,
- la transformation de 51 avis « A consolider » en avis « Satisfaisant »,
- le critère de départage à l'âge en dernier lieu après le barème, l'ancienneté dans le grade, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon.

**Le contingent des promouvables au 1<sup>er</sup> septembre 2018 s'élève à 2787 soit 477 promotions qui se répartissent ainsi :**

- échelon 11 : 263 promus sur 463 promouvables
- échelon 10 : 214 promus sur 1446 promouvables
- échelon 9 : 0 promu sur 878 promouvables

Vous trouverez sur notre site [www.versailles.snes.edu/spip.php?article4602](http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article4602) le compte-rendu de la CAPA et notre analyse ainsi que la déclaration préalable du SNES-FSU.

## **Le reclassement après la promotion, comment ça marche ?**

Vous trouverez toutes les réponses à vos questions en cliquant sur le lien suivant <https://www.snes.edu/Apres-la-promotion-le-reclassement-33043.html> muni de vos identifiants.

**Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade. C'est quasiment devenu le cas pour ce qui concerne l'accès à la Hors-classe, cela reste à conquérir pour l'accès à la classe exceptionnelle en fin de carrière. Le SNES-FSU continue de demander à ce que la hors-classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5<sup>e</sup> échelon avec translation vers le haut de toute la grille.**

Les commissaires paritaires du SNES-FSU :

Julien BEAUSSIER, François BERAL, Laurent BOIRON, Gérald BOUTEILLE, Pascale BOUTET, Marie CHARDONNET, Baptiste EYCHART, Peggy GARDUNO, Jean-François GAY, Arthur GBAGUIDI, Christelle LAMER, Frédéric LESNE, Gabriel LOUIS, Christophe LUCA, Antonia MAGNANI, Sophie MACHEDA, Marine OCHANDO, Grégoire PERRA, David QUANDALLE, Antoine TARDY, Semya WATBLED